

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} octobre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 138 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022**Titre II**
Affaires politiques**Chapitre 3**
Affaires politiques**Missions politiques spéciales****Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales****Deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme
pour 2022****Table des matières**

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales	2
I. Introduction	4
II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2022	6
A. Exécution du budget pour 2020 et 2021	6
B. Ressources nécessaires pour 2022	7
III. Observations et recommandations générales	22
IV. Conclusion	29



Missions politiques spéciales

Groupe thématique I

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre

Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour la prévention
du génocide

Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour l'application de
la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité

Bureau du (de la) Représentant(e) de l'ONU aux discussions internationales
de Genève

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la région des
Grands Lacs

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi*

Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Myanmar

Groupe thématique II

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions
[1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et
les personnes et entités qui leur sont associées

Bureau du (de la) Médiateur(trice) créé par la résolution [1904 \(2009\)](#) du Conseil
de sécurité

Application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité

Groupe d'experts sur le Mali

Groupe d'experts sur la Somalie

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à
la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État
islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD)

Groupe thématique III**Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions**

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)*

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria

Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission de vérification des Nations Unies en Colombie

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH)

Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH)

Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS)

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

* Les mandats de ces missions se sont achevés en 2020 et 2021 (voir par. 7 ci-après).

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites, le 24 septembre 2021.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2022 au titre de 38 missions politiques spéciales et des questions concernant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

3. Les ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (groupe thématique I), dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont incluses dans le montant total des ressources demandées pour l'ensemble des missions politiques spéciales dans le rapport du Secrétaire général consacré au groupe thématique I, et le mandat du Bureau sera porté à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci.

4. En ce qui concerne la MANUA, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution [2596 \(2021\)](#), de proroger le mandat de la Mission de six mois, jusqu'au 17 mars 2022. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité consultatif attendait que le Secrétaire général lui communique des informations au sujet des conséquences de cette décision sur le projet de budget de la MANUA pour 2022. Il a formulé des observations et recommandations dans le rapport qu'il a consacré à cette question ([A/76/7/Add.5](#)).

5. Dans le présent rapport, le Comité consultatif examine les questions concernant l'ensemble des missions politiques spéciales pour lesquelles le Secrétaire général a demandé des crédits pour 2022, tandis que ses observations et recommandations au sujet des prévisions budgétaires correspondant aux groupes thématiques I à III, à la MANUA et à la MANUI font l'objet de rapports distincts².

Point sur les missions et sur les mandats des missions achevés en 2020 et 2021

6. On trouvera au paragraphe 6 du rapport publié sous la cote [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#) des informations sur les mandats des 38 missions pour lesquelles le Secrétaire général présente des prévisions de dépenses pour 2022. Compte tenu des mandats que le Conseil de sécurité a récemment décidé de proroger³, la situation est la suivante :

¹ [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#) et [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#).

² [A/76/7/Add.2](#), [A/76/7/Add.3](#), [A/76/7/Add.4](#), [A/76/7/Add.5](#) et [A/76/7/Add.6](#).

³ Voir les décisions concernant la MANUI, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, la MINUATS, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, la MINUAAH, le Groupe d'experts sur la République centrafricaine, le Groupe d'experts sur le Mali, la MANUSOM, la MANUA, l'UNITAD, la MANUL et le BRENUAC dans les résolutions [2576 \(2021\)](#), [2577 \(2021\)](#), [2579 \(2021\)](#), [2582 \(2021\)](#), [2586 \(2021\)](#), [2588 \(2021\)](#), [2590 \(2021\)](#), [2592 \(2021\)](#), [2596 \(2021\)](#),

- a) 12 missions ont un mandat illimité ;
- b) Le mandat de 19 missions est prorogé ou reconduit jusqu'en 2022 ou au-delà ;
- c) Le mandat de 7 missions devrait être reconduit jusqu'en 2022 ou au-delà.

7. En ce qui concerne les mandats des missions achevés en 2020 et 2021, le Secrétaire général communique ce qui suit (ibid., par. 7 et 8) :

a) En application de la résolution [2512 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) s'est achevé le 31 décembre 2020 et les activités de liquidation ont pris fin le 28 février 2021 ;

b) S'agissant du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi, le Conseil de sécurité a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mission d'évaluation stratégique (voir [S/2020/1078](#), annexe) et attendait avec intérêt qu'il couvre le Burundi dans le cadre de ses rapports périodiques sur la région des Grands Lacs et l'Afrique centrale. À la suite des discussions bilatérales menées au début de 2021, le Secrétariat et le Gouvernement burundais sont convenus que le Bureau fermerait d'ici au 31 mai 2021 et que sa liquidation serait achevée d'ici au 30 juin 2021 (voir [S/2021/323](#)). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il avait fermé le 31 mai 2021, que les activités de liquidation avaient été menées à bien au 30 juin de la même année, et qu'il ne restait plus à régler que quelques problèmes mineurs en matière d'administration et de ressources humaines. La responsabilité du règlement de ces questions résiduelles a été officiellement transférée au Département de l'appui opérationnel au moment de la clôture des activités de la mission.

Établissement du budget des missions politiques spéciales

8. Le Comité consultatif rappelle qu'avec le passage, à titre expérimental, d'un budget-programme biennal à un budget-programme annuel (voir [A/74/7/Add.1](#), par. 6 à 10), le montant total demandé pour l'ensemble de ces missions est égal au montant des ressources nécessaires pour chacune d'entre elles (tel qu'il est établi dans les additifs 2 à 6 au chapitre 3 du projet de budget-programme pour 2022), qui est compris dans le montant global demandé pour 2022 par le Secrétaire général [voir [A/76/6 \(Introduction\)](#)].

9. En outre, en ce qui concerne la MANUL et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (groupe thématique III), le Secrétaire général indique dans son rapport que, par ses résolutions [2570 \(2021\)](#) et [2574 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a élargi les mandats respectifs de ces deux missions à de nouveaux domaines d'activité. Les résolutions ayant été adoptées respectivement le 16 avril et le 11 mai 2021, le Secrétariat était toujours en train d'examiner les incidences financières qu'aurait l'exécution des nouvelles activités prescrites et formulerait ultérieurement des propositions, suivant les procédures établies et selon les besoins (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), par. 248 et 281). Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que, le 3 juin 2021, le Conseil de sécurité avait adopté la résolution [2579 \(2021\)](#), dans laquelle il demandait à la MINUATS (groupe thématique III) de donner la priorité à la surveillance du cessez-le-feu au Darfour, ce qui entraînerait des dépenses supplémentaires. Le Comité note que si des demandes de ressources supplémentaires au titre de ces trois missions étaient présentées par le Secrétaire général, elles devraient être ajoutées au montant global du projet de budget-

[2597 \(2021\)](#) et [2599 \(2021\)](#) et la lettre datée du 6 août 2021 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité ([S/2021/720](#)).

programme pour 2022. Il formulera ses observations et recommandations dans les rapports qu'il consacrera à ces questions.

10. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/7, chap. I), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, notamment sur la méthode, le format et la présentation, ainsi que sur les questions de politique générale, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/76/6 (Sect.3)/Add.1 à 6).

II. Récapitulatif des ressources demandées pour 2022

A. Exécution du budget pour 2020 et 2021

11. Comme le montre le tableau 7 du rapport principal du Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1), le montant total des dépenses engagées pour 2020 s'est établi à 700 323 100 dollars, ce qui représente 98,4 % du montant des ressources approuvées pour l'année, qui s'élève à 711 781 800 dollars (voir A/76/6 (Sect.3)/Add.1, tableau 7). Le Comité consultatif note que les dépenses ont été de 11 458 700 dollars (soit 1,6 %) inférieures aux crédits approuvés. On trouvera aux tableaux 7 et 8 un récapitulatif sur la question pour 2020, par mission et par grande catégorie de dépenses.

12. Le Comité consultatif a demandé des renseignements sur les dépenses engagées en 2020 par les missions politiques spéciales au titre de la prime de danger avant et pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), période pendant laquelle certains membres du personnel ont travaillé à distance (voir tableau 1 ci-dessous). Il constate qu'au total, 2 106 membres du personnel avaient touché une prime de danger avant la pandémie, contre 1 759 au 31 décembre 2020.

Tableau 1

Dépenses au titre de la prime de danger engagées en 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2020 au titre de la prime de danger	Dépenses en 2020 au titre de la prime de danger	Nombre de fonctionnaires touchant la prime de danger	
			Avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	Au 31 décembre 2020
Groupe thématique I				
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Syrie	402,3	285,8	41	40
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	22,3	25,7	2	2
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Yémen	689,0	343,2	44	40
Groupe thématique II				
Groupe d'experts sur le Yémen	89,3	59,7	7	5
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	1 257,3	781,0	52	17

			Nombre de fonctionnaires touchant la prime de danger	
	Crédits ouverts pour 2020 au titre de la prime de danger	Dépenses en 2020 au titre de la prime de danger	Avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)	Au 31 décembre 2020
Groupe thématique III				
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	2 883,4	1 639,2	251	145
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	3 765,2	1 206,2	110	84
Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda	1 192,7	524,6	61	61
MANUA et MANUI				
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	10 662,5	8 395,4	1017	888
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	5 273,9	4 335,1	521	477
Total	26 237,9	17 595,9	2 106	1 759

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'exécution du budget des missions politiques spéciales pour le premier semestre de 2021. Au 30 juin 2021, les dépenses totales s'élevaient à 331 233 700 dollars, soit 45 % du montant des crédits ouverts pour l'exercice, à savoir 730 359 800 dollars. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'exécution du budget, y compris des données ventilées par mission et par grande catégorie de dépenses, seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

B. Ressources nécessaires pour 2022

14. Le montant net des ressources demandées pour 2022 au titre des 38 missions politiques spéciales est de 730 666 300 dollars ; il comprend un montant de 1 742 200 dollars correspondant à la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice 2021/22 des opérations de maintien de la paix qui doit être prélevée sur le budget des missions politiques spéciales (voir par. 16 et 17 du présent rapport). Le montant des crédits demandés pour 2022 représente une hausse de 306 500 dollars (soit 0,04 %) par rapport aux ressources approuvées au titre des missions politiques spéciales en 2021. Comme le montre le tableau 5 du rapport principal du Secrétaire général, exception faite des missions terminées, le montant des ressources demandées pour les missions reconduites en 2022 est en hausse de 7 057 200 dollars (soit 1 %). Le Comité consultatif a demandé et reçu une version révisée du tableau 5 présentant des informations ventilées sur les deux missions terminées (voir tableau 2 ci-après et par. 4 du présent rapport).

Tableau 2
Récapitulatif des prévisions de dépenses pour 2022

	2021 (crédits ouverts) ^a	2022 (ressources nécessaires)	Variation	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (2) - (1)	(4) = (3)/(1)
Missions reconduites				
Groupe thématique I	49 486,6	50 739,8	1 253,2	2,5
Groupe thématique II	60 838,7	61 926,5	1 087,8	1,8
Groupe thématique III	375 589,6	382 938,9	7 349,3	2,0
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	136 875,2	135 139,2	(1 736,0)	(1,3)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	99 076,8	98 179,7	(897,1)	(0,9)
Total partiel (net)	721 866,9	728 924,1	7 057,2	1,0
Ressources correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	1 412,4	1 742,2	329,8	23,4
Missions terminées				
Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi	6 090,6	—	6 090,6	(100,0)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	989,9	—	989,9	(100,0)
Total partiel (net)	7 080,5	—	(7 080,5)	(100,0)
Total (net)	730 359,8	730 666,3	306,5	0,0

^a Le montant de 730 359 800 dollars des crédits ouverts pour 2021 comprend un montant de 729 624 600 dollars approuvé conformément aux dispositions de la résolution 75/253 A (sect. XVIII, par. 3) de l'Assemblée générale relatives aux missions politiques spéciales et un montant de 735 200 dollars approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 75/253 A (sect. VI) conformément aux décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2020.

15. Le rapport principal du Secrétaire général contient également un récapitulatif des montants estimatifs des ressources demandées pour 2022 au titre de chaque mission (voir A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, tableau 7) et des ressources nécessaires, par grande rubrique de dépenses (ibid., tableau 8). On trouvera aux paragraphes 96 à 100 de ce rapport des éléments d'information relatifs aux changements apportés aux crédits demandés pour 2022 au titre de chaque groupe thématique.

16. Le montant total des ressources proposées pour 2022 comprend un montant de 1 742 200 dollars, qui correspond à la part du budget du Centre de services régional d'Entebbe à prélever sur le budget des missions politiques spéciales pour l'exercice 2021/22. Comme le montre le tableau 2 ci-dessus, le montant proposé est en augmentation de 329 800 dollars (soit 23,4 %), ce qui s'explique par : a) le transfert de la Section de l'appui centralisé aux achats au Centre en tant qu'unité hébergée⁴ ; b) l'augmentation de la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre, qui passe de 3,8 % en 2020/21 à 4,3 % pour l'exercice 2021/22, en raison de l'ajout de la MINUATS comme mission cliente, ainsi que du retrait de la MINUAD (voir A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 50).

⁴ Le transfert a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/294.

17. Compte tenu de la date d'établissement de son rapport principal, le Secrétaire général indique que le montant correspondant à la part des missions politiques spéciales dans le budget du Centre de services régional devrait faire l'objet d'un dernier ajustement, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale concernant le budget du Centre pour l'exercice 2021/22 (ibid., par. 51). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur cet ajustement final, tenant compte du budget approuvé du Centre, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Effectifs nécessaires pour 2022

18. Dans son rapport principal, le Secrétaire général indique que les effectifs civils proposés pour 2022 font apparaître une diminution de 38 emplois (de 4 482 en 2021 à 4 444 en 2022), en raison de la non-reconduction de 57 emplois dans deux missions terminées, d'une réduction de 20 emplois dans le groupe thématique III et d'une réduction de 3 emplois à la MANUI ; elle est compensée par une augmentation de 6 emplois dans le groupe thématique I et de 36 emplois à la MANUA (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 103). Le Comité consultatif note que, si l'on exclut les 57 emplois des deux missions terminées (voir par. 7 du présent rapport), le tableau d'effectifs proposé pour les missions reconduites fait apparaître une augmentation nette de 19 emplois pour 2022 (voir également par. 4 du présent rapport).

19. Le détail des modifications qu'il est proposé d'apporter aux postes civils des missions pour 2022 figure à l'annexe XVII du rapport principal du Secrétaire général, et l'on trouvera au tableau 10 de ce même rapport des informations sur les effectifs proposés pour chaque mission. Les observations et recommandations du Comité au sujet des prévisions relatives aux effectifs nécessaires pour les différentes missions figurent dans ses rapports correspondants ([A/76/7/Add.2](#) à 6).

Budgétisation des coûts afférents aux postes de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et aux capacités d'appui connexes dans les missions intégrées

20. Le Comité consultatif rappelle qu'il a formulé des observations et des recommandations sur la budgétisation des coûts afférents aux postes de coordonnateur(trice) résident(e) dans le système redynamisé et à la capacité d'appui connexe dans les missions politiques spéciales structurellement intégrées, au sein desquelles les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général ont continué d'assumer une deuxième, voire une troisième fonction : celles de coordonnateur(trice) résident(e) ou de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire (voir [A/75/7/Add.2](#), par. 21 à 23 ; [A/74/7/Add.1](#), par. 26 à 34). À l'époque, le Comité consultatif n'était pas convaincu de la nécessité de maintenir à leur niveau d'alors les capacités d'appui dans une poignée de missions, en particulier s'agissant de la MANUI (voir [A/75/7/Add.2](#), par. 21). Il rappelle également que les effectifs du personnel d'appui ont été ajustés comme suit : a) suppression de trois emplois à la MANUA et déclassement d'un poste de P-5 à P-4 à la MANUSOM en 2020 ; b) suppression d'un poste P-4 et déclassement d'un poste de P-5 à P-4 à la MANUI en 2021.

21. Le Secrétaire général fait observer que sept missions politiques spéciales, à savoir la MANUSOM, le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, la MANUL, le BINUH, la MINUATS, la MANUA et la MANUI ont des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (et, dans le cas du Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, une Coordinatrice spéciale adjointe) qui assument les fonctions de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs de l'action humanitaire. Les salaires et les dépenses communes de personnel liés à ces postes sont budgétisés à hauteur de 50 % du coût total dans les

budgets des missions correspondantes, les 50 % restants étant financés par le budget du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 107). Le Secrétaire général indique que, lors de l'établissement du projet de budget pour 2022, le Secrétariat a examiné les effectifs et les capacités des bureaux respectifs des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général dans les sept missions intégrées. En ce qui concerne les effectifs de la MANUI en 2022, il est proposé de supprimer un poste P-3 et de déclasser un poste de la classe P-4 à la classe P-3, et de transformer deux postes P-3 en postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national. Le Secrétaire général fait également remarquer que les autres missions n'ont pas proposé de nouveaux ajustements à apporter aux effectifs en 2022, dans la mesure où elles avaient un besoin constant de telles capacités (*ibid.*, par. 108 à 111).

22. S'agissant de la MANUL, le Comité consultatif note, à la lecture du rapport du Secrétaire général, qu'il est proposé de changer la structure de la Mission en 2022 comme suit : renommer le Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire), qui deviendrait le Bureau de la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire et, en parallèle, réaffecter l'emploi de représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Sous-Secrétaire général(e)), qui deviendrait un emploi de coordonnateur(trice) résident(e) [Sous-Secrétaire général(e)], en application de la résolution [2542 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité [voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), par. 244 d) et 245 l)]. Toutefois, le Comité constate également qu'indépendamment des changements qu'il est proposé d'apporter aux fonctions assurées par l'actuelle Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, il est toujours proposé d'ouvrir en 2022 des crédits dans le budget de la Mission pour le poste de coordonnateur(trice) résident(e), qui n'exercerait plus les fonctions de représentant(e) spécial(e) adjoint(e), ainsi que pour quatre postes d'appui (2 P-4, 1 agent(e) du Service mobile et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) relevant actuellement du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire). **Compte tenu des changements qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission, le Comité consultatif est d'avis que le poste de coordonnateur(trice) résident(e) ne devrait pas être inscrit au budget de la Mission, en application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale. Il estime également qu'il n'y a plus lieu de conserver les quatre postes d'appui (2 P-4, 1 agent(e) du Service mobile et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) relevant actuellement du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) en 2022.** Le Comité poursuivra l'examen de cette question dans son rapport y relatif ([A/76/7/Add.4](#)).

23. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des informations sur les capacités d'appui des bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général (coordonnateurs spéciaux adjoints) dans les sept missions dans lesquelles les représentants spéciaux adjoints ou les coordonnateurs spéciaux adjoints assument une deuxième voire une troisième fonction – celle de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire – ainsi que sur celles des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies et leur personnel recruté sur le plan international (voir tableau 3 ci-après).

Tableau 3

Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire) dans les missions intégrées

<i>Mission</i>	<i>Ressources pour les missions politiques spéciales : Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)</i>	<i>Organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies sous l'égide du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e)</i>	<i>Nombre et classe des fonctionnaires des organisations membres de l'équipe de pays</i>
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	12 (4 P-4, 3 P-5, 1 P-3, 1 SM, 3 AN)	DSS, FAO, FENU, FIDA, FNUAP, HCDH, HCR, OCHA, OIM, OIT, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, UNMAS, UNOPS, VNU, Banque mondiale	24 représentants des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies (6 D-2, 6 D-1, 7 P-5, 4 P-4 et 1 AN)
Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban	(Voir la note ci-après)	CESAO, CINU (Beyrouth), DSS, FAO, FNUAP, HCDH, HCR, OCHA, OIM, OIT, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, ONUST, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, UNMAS, UNOPS, UNRWA, UNSCOL, VNU	26 représentants des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies (1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 5 D-1, 7 P-5, 3 P-4 et 4 AN)
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	4 (2 P-4, 1 SM, 1 AN)	FAO, FIDA, FNUAP, HCDH, HCR, OCHA, OIM, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF, UNOPS, VNU, Banque mondiale.	19 représentants des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies (15 D-1, 4 P-5)
Bureau intégré des Nations Unies en Haïti	2 (1 P-4, 1 SM)	DSS, FAO, FIDA, FMI, FNUAP, HCDH, HCR, OCHA, OIM, OIT, ONU-Femmes, ONUSIDA, OPS/OMS, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, UNOPS, Banque mondiale.	20 représentants des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies (9 D-1, 1 P-6, 8 P-5, 1 P-4 et 1 AN)

<i>Mission</i>	<i>Ressources pour les missions politiques spéciales : Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)</i>	<i>Organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies sous l'égide du (de la) Coordonnateur(trice) résident(e)</i>	<i>Nombre et classe des fonctionnaires des organisations membres de l'équipe de pays</i>
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	5 (1 P-5, 2 P-4, 1 SM, 1 AN)	AIEA, DSS, FAO, FIDA, FMI, FNUAP, HCDH, HCR, OCHA, OIM, OIT, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, UNMAS, UNOPS, VNU	25 (4 D-2, 6 D-1, 8 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 5 AN)
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	3 (1 P-3, 1 AN, 1 AL)	CNUCED, FAO, FIDA, FNUAP, HCR, ITC, OCHA, OIM, OIT, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD, PNUE, UNESCO, UNICEF, UNITAR, UNMAS, UNOPS, Banque mondiale	24 représentants des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies (5 D-2, 10 D-1, 6 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 AN)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	3 (1 P-4, 1 SM et 1 AL)	CESAO, CNUCED, DSS, FAO, FMI, FNUAP, HCDH, HCR, ITC, OCHA, ONUDC, ONU-Femmes, ONU-Habitat, OIM, OIT, OMS, PAM, PNUD, PNUE, SFI, UNESCO, UNICEF, UNMAS, UNOPS, Banque mondiale	25 représentants des organisations membres de l'équipe de pays des Nations Unies (3 D-2, 11 D-1, 1 P-6, 8 P-5, 2 P-3)

Note : Le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban n'a pas de Bureau de la Coordonnatrice spéciale adjointe. Comme il s'agit d'une mission reposant sur un pilier unique, la Coordonnatrice spéciale adjointe est intégrée à l'équipe de direction de la Coordonnatrice spéciale pour ce qui est des fonctions en lien avec la Mission, y compris lorsqu'il s'agit d'assumer les fonctions de chef de mission. Le Groupe de la coordination de la Mission, de même que les autres services, épaulent donc à la fois la Coordonnatrice spéciale et la Coordonnatrice spéciale adjointe, en fonction des besoins de leur mission commune. Les coordonnateurs qui relèvent du Bureau se concentrent sur des questions politiques nécessitant une coordination avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ainsi qu'avec des interlocuteurs externes, tels que des ambassades et des institutions publiques. Pour ce qui est des fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire non liées à la Mission, la Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire bénéficie de l'appui du Bureau de la Coordonnatrice résidente et de services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui n'apparaissent pas dans l'organigramme du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban.

(Voir note page suivante)

(Suite de note du tableau 3)

Abréviations : AIEA = Agence internationale de l'énergie atomique ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; CESA = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ; CINU (Beyrouth) = Centre d'information des Nations Unies ; DSS = Département de la sûreté et de la sécurité ; CNUCED = Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies ; FIDA = Fonds international de développement agricole ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; HCDH = Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; ITC = Centre du commerce international ; OCHA = Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; OIM = Organisation internationale pour les migrations ; OIT = Organisation internationale du Travail ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat = Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; OPS/OMS = Organisation panaméricaine de la santé ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement ; SFI = Société financière internationale ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; UNCT = équipe de pays des Nations Unies ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; UNITAR = Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ; UNMAS = Service de la lutte antimines ; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; UNRWA = Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; UNSCOL = Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

24. Le Comité consultatif note, à la lecture du tableau 3, que la MANUSOM compte au total 12 emplois de personnel d'appui relevant du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), alors que d'autres missions intégrées n'en comptent que 2 à 5. **Le Comité consultatif compte que la Mission évaluera les effectifs du personnel d'appui et lui fera rapport sur ce sujet dans le prochain projet de budget.** Le Comité poursuivra l'examen de cette question dans son rapport y relatif (A/76/7/Add.4).

25. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 75/253 A (sect. XVIII), l'Assemblée générale a souscrit à sa recommandation et prié le Secrétaire général de continuer d'examiner, et d'ajuster si nécessaire, la structure des bureaux des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et leurs capacités d'appui dans les missions politiques spéciales intégrées. Le Comité réaffirme que le Secrétaire général devrait s'assurer que les arrangements proposés s'agissant des représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général assumant une deuxième voire une troisième fonction et des capacités d'appui connexes dans les missions intégrées en question sont conformes aux dispositions de la résolution 72/279 de l'Assemblée (voir A/75/7/Add.2, par. 23 ; A/74/7/Add.1, par. 34).**

26. Par ailleurs, le Comité consultatif a également demandé des informations sur les enseignements tirés du transfert des fonctions des missions terminées au nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur les améliorations résultant de ce nouveau système. Il a été informé que le transfert de fonctions entre le BINUGBIS et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'était déroulé sans accroc, notamment en raison des facteurs suivants : a) le cadre de la mission intégrée, qui a permis au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) de servir de passerelle entre le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ; b) le fait que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident), qui assumait les fonctions de chef de mission, ait entièrement dirigé le processus de transition, ce qui a permis au personnel de la Mission de se consacrer aux aspects pratiques et techniques de la liquidation ; c) la présence constante du Coordonnateur résident et le rôle que celui-ci a continué de jouer auprès de l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont permis d'améliorer la coordination avec les organismes, fonds et programmes intervenant en Guinée-Bissau tout au long du processus de liquidation. Le Comité a

également été informé que, si les circonstances variaient d'une mission à l'autre et qu'il n'était pas toujours nécessaire que le coordonnateur résident prenne une part active au processus de liquidation, le rôle que celui-ci avait joué pendant la fermeture du BINUGBIS avait été très bénéfique. **Le Comité consultatif compte trouver dans les prochains projets de budget des informations sur le transfert de fonctions entre les missions terminées et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur les enseignements à retenir.**

Budgétisation des postes de responsables de programmes de lutte antimines sur le terrain

27. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes, et pour renforcer l'exécution et la supervision de ses programmes, le Service de la lutte antimines propose que les chefs des composantes Lutte antimines des quatre opérations sur le terrain (1 D-1 à la MANUSOM, 1 P-5 à la MANUL, 1 P-4 à la MINUAAH et 1 P-4 à la MINUATS) soient déployés dans le cadre de contrats passés avec le Secrétariat pour 2022 [ressources à faire apparaître dans le tableau d'effectifs des missions concernées et non comme des ressources autres que celles affectées à des postes, comme c'était le cas jusqu'ici dans le cadre des modalités de mise en œuvre avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)]. Les ressources demandées au titre du personnel travaillant dans le cadre des programmes de lutte antimines sur le terrain continueront d'être inscrites au titre des ressources autres que celles affectées à des postes, aux fins du projet exécuté en partenariat avec l'UNOPS ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 112 à 115).

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, face aux lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne dans le dispositif de prestation de services du Service de la lutte antimines et de l'UNOPS, la création proposée de postes de responsable de programmes de lutte antimines dans les tableaux d'effectifs des missions était une correction nécessaire qui aurait dû être apportée depuis longtemps, plutôt qu'une action préemptive liée à l'examen indépendant recommandé par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité a également été informé qu'une comparaison des coûts standard (pour un taux d'occupation des postes de 100 %) ferait apparaître une différence de 147 200 dollars de plus au titre des contrats de l'UNOPS, sur la base des taux des accords financiers de 2021 signés entre le Secrétariat et l'UNOPS (voir le tableau 4 ci-dessous). En ce qui concerne les incidences financières potentielles pour 2022, le Comité a été informé que si l'Assemblée générale décidait de ne pas approuver les quatre nouveaux postes, il se produirait une augmentation de 664 000 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2022, ce qui représenterait l'amputation d'un montant de 523 400 dollars proposé au titre des dépenses de personnel civil (pour un taux d'occupation des postes de 50 % budgétisé pour 2022) et le rétablissement d'un montant de 1 187 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles (fournitures, services et matériel divers via l'UNOPS) (voir le tableau 5 ci-dessous).

Tableau 4
Comparaison des coûts standard entre le Secrétariat et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Mission politique spéciale	Classe	Secrétariat	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets			Économies
			Coût annuel ^a	Coût annuel ^b	Frais ^c	Total	
Mogadiscio	MANUSOM	D-1	294,9	299,1	24,4	323,5	(28,6)
Tripoli	MANUL	P-5	256,5	250,7	20,4	271,1	(14,6)
Hodeïda	MINUAAH	P-4	204,9	242,3	19,7	262,0	(57,1)
Khartoum	MINUATS	P-4	283,9	305,8	24,9	330,7	(46,8)
Total			1 040,2	1 097,9	89,5	1 187,4	(147,2)

^a Comprend le salaire net et les dépenses communes de personnel inscrits au budget pour un taux d'occupation des postes de 100 % pour chaque lieu d'affectation et la prime de danger sur 11 mois.

^b Établi sur la base des taux des accords financiers de 2021 signés entre le Secrétariat et l'UNOPS.

^c Y compris les coûts directs (3 %) et les coûts indirects (5 %) gérés localement et centralement.

Tableau 5
Incidences financières sur le budget pour 2022

(En milliers de dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Mission politique spéciale	Classe	Secrétariat	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets			Economies budgétaires pour 2022
			Budget pour 2022 ^a	Coût annuel ^b	Frais ^c	Total	
Mogadiscio	MANUSOM	D-1	148,3	299,1	24,4	323,5	(175,2)
Tripoli	MANUL	P-5	129,1	250,7	20,4	271,1	(142,1)
Hodeïda	MINUAAH	P-4	103,3	242,3	19,7	262,0	(158,8)
Khartoum	MINUATS	P-4	142,8	305,8	24,9	330,7	(188,0)
Total			523,4	1 097,9	89,5	1 187,4	(664,0)

^a Comprend le salaire net, les dépenses communes de personnel inscrites au budget pour un taux d'occupation des postes de 50 % pour chaque lieu d'affectation et la prime de danger sur six mois.

^b Établi sur la base des taux des accords financiers de 2021 signés entre le Secrétariat et l'UNOPS.

^c Y compris les coûts directs (3 %) et les coûts indirects (5 %) gérés localement et centralement.

29. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de l'examen des projets de budget des opérations de maintien de la paix (A/75/822, par. 64), il a réitéré ses préoccupations quant à la gestion des activités de lutte antimines dans les missions et indiqué attendre avec intérêt les conclusions de l'étude indépendante sur le rapport coût-efficacité et la mise en œuvre efficace de la lutte antimines dans les opérations de maintien de la paix, et souligné en outre que les ressources proposées pour la lutte antimines devraient être complètes et fondées sur une analyse coûts-avantages et un plan de mise en œuvre complets et transparents. **Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale approuve les quatre postes de responsable de programme de lutte antimines comme emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour 2022 et prie le Secrétaire général d'examiner les programmes de lutte antimines dans les quatre missions politiques spéciales, y compris les effectifs nécessaires et les niveaux de gestion appropriés, en vue d'améliorer la**

responsabilisation et l'efficacité, et de rendre compte des résultats dans le projet de budget-programme pour 2023. Le Comité poursuivra l'examen de cette question dans son rapport y relatif ([A/76/7/Add.4](#)).

30. Dans son rapport, le Secrétaire général indique également que le Service de la lutte antimines restera un prestataire de services pour le Secrétariat, en collaborant avec l'UNOPS dans le cadre prévu par le mémorandum d'accord-cadre conclu entre l'ONU et l'UNOPS. Le Service participe aussi activement aux efforts visant à renforcer le partenariat et à contribuer à la révision du mémorandum, afin de s'assurer que celui-ci constitue une utilisation optimale des ressources ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 115). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat continuerait de traiter ces questions dans le cadre du processus de formulation d'un nouveau mémorandum d'accord avec l'UNOPS. **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'être informé de la révision du mémorandum d'accord et des conclusions de l'examen indépendant (voir par. 29 du présent rapport) dans le prochain projet de budget.**

Transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national

31. Dans son rapport, le Secrétaire général propose que, pour 2022, 19 emplois soumis à recrutement international soient transformés en emplois soumis à recrutement national, soit 1 emploi à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, 3 emplois à la MINUAAH, 6 emplois à la MINUATS, 3 emplois à la MANUA et 6 emplois à la MANUI ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 59). Le Comité consultatif note que cette proposition représente une augmentation du nombre d'emplois soumis à recrutement national, par rapport à 2021 (4 emplois), 2020 (7 emplois), 2019 (5 emplois), 2018 (2 emplois), 2017 (1 emploi) et 2016 (12 emplois) ([A/75/7/Add.2](#), tableau 8). **Le Comité consultatif est conscient des progrès accomplis pour transformer des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national dans les missions politiques spéciales et ne doute pas que les efforts se poursuivront dans ce domaine. Le Comité rappelle que, comme suite à ses résolutions 61/276 et 66/264, l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 74/263, prié le Secrétaire général de continuer de privilégier la solution consistant à transformer les emplois de temporaire existants en emplois soumis à recrutement national chaque fois que possible, de renforcer les capacités locales des missions politiques spéciales et de lui rendre compte de la question dans les prochains projets de budget (résolution 74/263, sect. XVIII, par. 9).**

32. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'en février 2020, le Département de l'appui opérationnel a réédité deux directives⁵ et que les directives relatives à la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national sont en cours de révision et devraient être publiées dans leur version actualisée au milieu de l'année 2021 ([A/76/6 \(Sect.3\)/Add. 1](#), par. 58). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la version actualisée n'était pas encore achevée, le Département s'étant efforcé d'y intégrer les contributions des parties prenantes pour obtenir un produit plus complet et à plus forte valeur ajoutée, ce qui explique pourquoi la procédure d'examen s'est prolongée au-

⁵ Deux directives précédemment publiées par le Département de l'appui aux missions en novembre 2018 et juillet 2016, respectivement : a) planification des effectifs : directives sur la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national ; b) directives pour la sélection des fonctionnaires recrutés sur le plan local dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies (le système de sélection du personnel établi par l'instruction administrative [ST/AI/2010/3](#) ne couvre pas le personnel de ces opérations recruté sur le plan national).

délà du délai initialement prévu. Il était prévu que les directives actualisées soient publiées d'ici à la fin du troisième trimestre. **Le Comité consultatif compte que des informations sur la publication et la mise en œuvre des directives actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget des missions politiques spéciales.**

33. En outre, le Comité consultatif a reçu, à sa demande, des informations sur les Volontaires des Nations Unies internationaux et nationaux travaillant dans des missions politiques spéciales (voir tableau 6 ci-dessous). Le Comité note dans le tableau que le nombre total de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international diminuerait, passant de 236 pour 2021 à 219 pour 2022, tandis que celui des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national augmenterait, passant de 28 pour 2021 à 57 pour 2022.

Tableau 6

Volontaires des Nations Unies dans des missions politiques spéciales

	<i>Volontaires des Nations Unies : effectif approuvé pour 2021</i>		<i>Volontaires des Nations Unies : effectif proposé pour 2022</i>	
	<i>Recrutés sur le plan international</i>	<i>Recrutés sur le plan national</i>	<i>Recrutés sur le plan international</i>	<i>Recrutés sur le plan national</i>
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	8	—	8	—
Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	38	—	18	—
Mission d'appui des Nations Unies en Libye	6	—	6	—
Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	109	22	109	22
Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan	7	4	7	4
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan	68	—	71	29
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq	—	2	—	2
Total	236	28	219	57

Taux de vacance, emplois vacants et indemnité de fonctions

34. Des informations sur les taux de vacance enregistrés en 2020, approuvés pour 2021 et enregistrés au 31 mars 2021, ainsi que sur les taux proposés pour 2022 dans chaque mission, sont présentées à l'annexe XV du rapport principal du Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1). Le Secrétaire général y indique que ceux-ci se fondent le plus souvent sur le taux de vacance effectif moyen pour la période de janvier à décembre 2020. Dans les cas où le taux de vacance moyen du personnel civil était nul pour 2020, un taux de 5 % a été proposé afin de tenir compte d'un éventuel renouvellement du personnel en poste (ibid., par. 116). **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les taux de vacance constatés en 2021 seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

35. En ce qui concerne les postes vacants, le Secrétaire général indique qu'en 2020, les mesures d'atténuation prises comme suite aux problèmes de liquidités ont suspendu les activités de recrutement au titre du budget ordinaire, facteurs qui ont entraîné une augmentation notable du nombre de postes vacants depuis plus d'un an par rapport à la période précédente. Les activités de recrutement ont repris en 2021, mais de manière progressive en raison des incertitudes qui subsistent et des arriérés

accumulés. Le Comité consultatif note que, par exemple, on comptait 83 postes vacants à la MANUI au 30 juin 2021, contre 67 postes vacants il y a un an, et que le nombre de postes soumis à un recrutement sur le plan national qui étaient vacants était beaucoup plus élevé dans certaines missions relevant du groupe thématique III, notamment la MANUSOM et la MINUAAH. **Le Comité consultatif prend note des conséquences du gel des recrutements et de la pandémie de COVID-19 sur les activités de recrutement mais réitère ses recommandations antérieures, approuvées par l'Assemblée générale, selon lesquelles les postes vacants devraient être pourvus rapidement (voir A/76/7, chap. I, par. 46 ; A/75/7/Add.2, par. 21 ; et par. 65 du présent rapport).** Le Comité poursuivra l'examen de cette question dans son rapport y relatif (A/76/7/Add.4).

36. Le Secrétaire général indique également que, conformément à la pratique suivie pour d'autres chapitres du projet de budget-programme, on trouvera, dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires pour chaque groupe thématique, des informations sur les postes qui sont vacants ou donnent lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an. Les observations et recommandations spécifiques du Comité consultatif sur les postes vacants ou donnant lieu à des indemnités de fonctions spéciales pour les différentes missions figurent, le cas échéant, dans les rapports du Comité consacrés à chaque mission (A/76/7/Add.2 à 6).

Dépenses opérationnelles pour 2022

37. Les ressources proposées au titre des dépenses opérationnelles s'élèvent à 256 203 500 dollars pour 2022, soit une diminution de 2 839 300 dollars (1,1 %) par rapport au montant de 2021 (sans compter les missions liquidées) (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, tableau 8). À sa demande, le Comité consultatif a obtenu un tableau 8 révisé comportant des informations au 30 juin sur les crédits et les dépenses pour 2020 et 2021. Les informations relatives aux coûts opérationnels qu'il contient sont présentées dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7
Dépenses opérationnelles

Catégorie de dépenses	2020		2021		2022	Variation	
	Montant alloué	Dépenses	Montant alloué	Dépenses janvier-juin	Crédits demandés	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
Dépenses opérationnelles							
1. Experts	13 844,6	13 277,3	13 367,5	9 693,8	13 450,5	83,0	0,6
2. Consultants et services de consultants	4 093,1	1 912,0	3 302,5	748,3	3 094,6	(207,9)	(6,3)
3. Voyages officiels	17 986,7	4 501,4	14 524,8	3 082,9	14 309,5	(215,3)	(1,5)
4. Installations et infrastructures	98 439,4	105 828,4	96 443,1	45 439,2	98 908,6	2 465,5	2,6
5. Transports terrestres	10 696,6	11 726,1	8 943,9	3 856,5	8 585,0	(358,9)	(4,0)
6. Opérations aériennes	53 601,6	43 920,9	56 722,4	21 173,9	51 823,8	(4 898,6)	(8,6)
7. Opérations maritimes ou fluviales	402,0	224,5	325,5	85,3	321,6	(3,9)	(1,2)
8. Communications et informatique	36 141,5	39 820,9	33 042,2	15 971,0	35 094,0	2 051,8	6,2
9. Santé	9 051,9	6 353,4	11 578,1	2 600,6	10 273,8	(1 304,3)	(11,3)

	2020		2021		2022	Variation	
	Montant alloué	Dépenses	Montant alloué	Dépenses janvier-juin	Crédits demandés	Montant	Pourcentage
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) – (3)	(7) = (6)/(3)
10. Fournitures, services et matériel divers	18 056,5	26 290,2	20 792,8	8 225,4	20 342,1	(450,7)	(2,2)
Total	262 313,9	253 855,1	259 042,8	110 876,8	256 203,5	(2 839,3)	(1,1)

38. Dans la présente section, le Comité consultatif examine des questions qui concernent les missions en général ; ses observations et recommandations relatives aux prévisions de dépenses opérationnelles de chaque mission pour 2022 sont consignées dans ses rapports correspondants (A/76/7/Add.2 à 6).

Voyages officiels et respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion

39. Le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2022 s'élève à 14 309 500 dollars, soit une diminution de 215 300 dollars (1,5 %) par rapport au montant approuvé pour 2021. Le Secrétaire général indique que le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels pour 2022 représente une diminution de 20,5 % par rapport au montant demandé avant la pandémie, à savoir le montant inscrit au budget approuvé pour 2020 (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 78). Le montant des ressources proposées au titre des voyages officiels pour 2022 tient compte : a) des diminutions concernant 10 missions (2 missions du groupe thématique I, 1 du groupe thématique II et 7 du groupe thématique III, y compris la MANUA et la MANUI) ; b) des augmentations légères concernant 15 missions (3 missions du groupe thématique I, 7 du groupe thématique II et 5 du groupe thématique III). Des informations sur les ressources proposées au titre des voyages officiels pour 2022, pour chaque mission et chaque groupe thématique, figurent à l'annexe XIII du rapport principal du Secrétaire général.

40. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une approche linéaire de la réduction n'aurait pas été possible, étant donné les contextes uniques et des modalités d'exécution du mandat pouvant varier considérablement d'une mission à l'autre. La taille (et donc le niveau global des ressources disponibles) d'une mission serait également déterminante pour savoir dans quelle mesure on pourrait diminuer les ressources sans compromettre l'efficacité de l'exécution du mandat. Ce n'était donc pas une coïncidence si la plupart des missions ayant connu des augmentations étaient des missions relativement exiguës, dotées de moindres ressources. Le Comité a également été informé que, pour 2020, les dépenses s'élevaient à 4,5 millions de dollars contre un montant prévu de 18 millions de dollars, et que pour 2021, les dépenses s'élevaient à 3,1 millions de dollars au 30 juin, contre un montant prévu de 14,5 millions de dollars. **Le Comité consultatif compte qu'en application des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, les déplacements pour les ateliers, les conférences ou les réunions seront réduits au minimum et que l'on recourra davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne (A/76/7, chap. I, par. 67).** Le Comité formule des observations et des recommandations sur les ressources demandées au titre des voyages dans ses rapports consacrés à chaque mission (A/76/7/Add.2 à 6).

41. Les informations sur les taux annuels de respect, par chaque mission, des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ figurent à l'annexe XIV du rapport principal du Secrétaire général. Le Comité consultatif a déjà évoqué la persistance de la faiblesse des taux de respect des directives par les missions

politiques spéciales (A/75/7/Add.2, par. 31 ; A/74/7/Add.1, par. 42 ; A/73/498, par. 32 à 34 ; A/72/7/Add.10, par. 37 ; A/71/595, par. 32 ; A/72/7/Add.10, par. 37). Le Comité note, à la lecture des informations figurant à l'annexe XIV, qu'en 2020, seules 9 des 40 missions ont atteint un taux de respect de 50 % ou plus, contre 5 missions en 2019, 7 en 2018 et 5 en 2017. **Tout en relevant une légère augmentation du nombre de missions atteignant des taux de respect plus élevés en 2020, le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/262, s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées et a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquaient pas les directives (voir A/75/7/Add.2., par. 32).**

Opérations aériennes

42. Le montant des ressources proposées au titre des opérations aériennes s'élève à 51 823 800 dollars pour 2022, soit une diminution globale de 4 898 600 dollars, ou 8,6 %, par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2021. Cinq des 12 missions pour lesquelles des ressources au titre des opérations aériennes sont prévues pour 2022 – à savoir le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, la MANUSOM, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la MINUAAH et la MANUA – présentent des besoins en ressources réduits, tandis que celles-ci devraient augmenter pour une mission, la MINUATS, du fait de la prise en compte des besoins pour une année complète pour 2022 (là où des besoins pour seulement six mois avaient été pris en compte dans le budget de 2021) (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 73 à 75). L'annexe VII du rapport du Secrétaire général contient des informations sur les ressources destinées aux opérations aériennes et les heures de vol, pour chaque mission, pour 2020-2022.

43. Répondant à une demande d'informations sur les vols spéciaux formulée par le Comité consultatif dans son précédent rapport (A/75/7/Add.2, par. 34), une nouvelle annexe (annexe VIII) a été ajoutée dans le rapport du Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1), qui contient des informations, accompagnées de justifications, sur les vols spéciaux effectués dans le cadre des missions politiques spéciales lors de l'exercice en cours et ceux prévus pour l'exercice concerné, ainsi que des estimations pour l'exercice 2022. Le Comité a également reçu des informations supplémentaires (destinations, dates, nombre de passagers et de membres d'équipage et coûts) sur les vols spéciaux effectués en dehors des zones des missions en 2020 et 2021. **Le Comité consultatif prend note de l'ajout de la nouvelle annexe sur les vols spéciaux et compte que les informations pertinentes seront communiquées dans le prochain projet de budget.**

Communications et informatique

44. Le montant proposé au titre des technologies des communications et de l'information s'élève à 35 094 000 dollars pour 2022, soit une augmentation de 2 051 800 dollars (6,2 %) par rapport au montant des ressources approuvé pour 2021 (sans compter les missions terminées). Comme indiqué dans l'annexe X du rapport du Secrétaire général, l'augmentation des ressources proposées pour 2022 s'explique par des augmentations dans le cas de 24 missions et des diminutions pour 8 missions, tandis que les ressources proposées pour 6 missions demeurent inchangées. **Compte tenu de la nécessité d'avoir une vision et une approche globales de l'investissement dans les moyens informatiques et les moyens de communication par la présentation d'un plan d'équipement pour l'investissement dans le domaine de l'informatique et des communications (voir A/76/7, par. VIII.62, et**

par. 46 du présent rapport), le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (1 754 700 dollars) le montant de 35 094 000 dollars des ressources proposées au titre des technologies de la communication et de l'information pour 2022.

45. Comme le Comité consultatif l'a demandé dans son précédent rapport ([A/75/7/Add.2](#), par. 36 et 37), le rapport du Secrétaire général s'est enrichi de deux nouvelles annexes, qui fournissent des informations synthétiques sur les ressources financières et humaines liées aux communications et à l'informatique (annexe X), et des informations, accompagnées de justifications, sur les ressources destinées à l'acquisition d'images satellites (annexe IX) dans les missions politiques spéciales. En outre, en réponse à l'observation du Comité concernant la budgétisation de l'acquisition d'images satellites, le Secrétaire général indique que, par souci de cohérence avec la pratique des missions de maintien de la paix, ces ressources ont été inscrites dans le projet de budget des missions politiques spéciales pour 2022 à la rubrique « Communications et informatique » (et non plus à la rubrique « Fournitures, services et matériel divers », comme cela avait été le cas lors des années précédentes) ([A/76/6 \(Sect.3\)/Add.1](#), annexe I). **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction l'insertion d'informations synthétiques sur les ressources financières et humaines à la rubrique « Communications et informatique » et se félicite du souci de cohérence qui a animé la budgétisation de l'acquisition d'images satellites pour 2022 dans les missions politiques spéciales.**

46. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si le Bureau de l'informatique et des communications publiait, chaque année, des directives budgétaires relatives aux activités technologiques sur le terrain pour les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les pourcentages de remplacement du matériel de communication et du matériel informatique n'avaient pas été strictement respectés du fait de problèmes de liquidités qui s'étaient posés ces dernières années, ce qui avait entraîné une accumulation de matériel obsolète. Ainsi, la MANUA avait un stock de 4 311 articles de matériel informatique (en service), dont 2 811 (en service) avaient dépassé leur durée de vie. Au vu de la dépendance croissante à l'égard de la technologie et de l'infrastructure informatique et des communications pour l'exécution des mandats, de nombreuses missions ont pris des mesures pour remplacer le matériel vieillissant. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022, le Comité a examiné les questions relatives à l'informatique et aux communications ([A/76/7](#), chap. I, par. 69 à 72). **Le Comité consultatif rappelle qu'il importe de moderniser le matériel informatique obsolète et compte que le Secrétaire général fournira des informations récapitulatives sur l'état d'avancement de cette entreprise dans le prochain projet de budget-programme (ibid., par. 72). Le Comité attend avec intérêt que se poursuive l'examen, à la soixante-dix-septième session, des informations récapitulatives figurant dans le plan d'équipement sur l'état d'avancement de la mise à niveau du matériel informatique obsolète (voir [A/76/7](#), par. VIII.56).**

Coefficients standard concernant les dotations en véhicules et en matériel informatique

47. Dans son rapport principal, le Secrétaire général indique que les dotations des missions politiques spéciales en véhicules et en matériel informatique ont été examinées et alignées, dans la mesure du possible, sur les coefficients standard qui figurent dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Les dotations proposées pour 2022 le sont sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour cet exercice, et non sur la base de l'effectif autorisé ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 66 et 67). Comme indiqué dans le tableau 2 du rapport, la dotation globale en véhicules proposée pour 2022 est inférieure de 2,3 % au coefficient standard, alors que des coefficients inférieurs à la norme de 10 % avaient été proposés pour 2021 et des

coefficients supérieurs à la norme de 5,1 % et 16,4 % avaient été proposés pour 2020 et 2019, respectivement (voir [A/75/7/Add.2](#), par. 39). Le Comité consultatif note que le coefficient global inférieur à la norme pour 2022 résulte de coefficients inférieurs à la norme proposés pour huit missions, de coefficients standard pour six missions et de coefficients supérieurs à la norme pour cinq missions⁶, pour lesquels des justifications sont fournies, pour chaque mission, au paragraphe 68 du rapport principal du Secrétaire général. Le Comité a également reçu des informations sur les stocks réels de véhicules pour chaque mission.

48. La dotation globale en matériel informatique proposée pour 2022 est supérieure de 1,5 % au coefficient standard, sachant que la dotation proposée en 2021, 2020 et 2019 était supérieure de 4,6 %, 5,6 % et 4,9 %, respectivement, à ce coefficient ([A/76/6/\(Sect.3\)/Add.1](#), par. 70, et tableau 3). Le Comité consultatif note que la réduction du coefficient global pour 2022 découle de l'application des coefficients standard dans 31 missions (contre 27 pour 2021), tandis que des coefficients plus élevés ont été proposés pour 5 missions⁷ (contre 11 pour 2021), et des coefficients plus faibles l'ont été pour 2 missions (contre zéro). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la dotation supérieure de 1,5 % à la dotation standard pour 2022 tient notamment au fait que ces missions ont besoin d'ordinateurs pour les consultantes et les consultants, les vacataires, les salles de cours, les cybercafés, les services de maintenance informatique, le système CarLog, la programmation des radios et d'autres activités sur le terrain. **Le Comité consultatif note qu'aucune justification précise n'a été fournie dans le cas des cinq missions pour lesquelles des coefficients de dotation en matériel informatique plus élevés que la norme ont été proposés pour 2022.**

49. **Le Comité consultatif rappelle que, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 74/263, le Secrétaire général continuera de faire en sorte que les dotations effectives en véhicules et en matériel informatique soient revues régulièrement et qu'elles correspondent aux coefficients standard, et que les cas où elles sont supérieures soient dûment justifiés dans les futurs projets de budget ([A/75/7/Add.2](#), par. 43).**

III. Observations et recommandations générales

Services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales

50. En ce qui concerne les emplois de temporaire dont les titulaires assument des fonctions d'appui au Siège, financés à partir du budget des missions politiques spéciales (voir [A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), annexe III), 51 emplois de ce type sont proposés pour 2022, contre 53 approuvés pour 2021, ce qui représente une diminution de deux emplois [1 P-3 et 1 agent(e) des services généraux (autres classes)], qui s'explique par la fermeture du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi (le BINUGBIS n'avait aucun poste d'appui). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'après la réforme de la gestion, l'établissement des budgets des missions politiques spéciales a été transféré, au sein du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, de la Division de la planification des programmes et du budget à la Division des finances des missions, qui dessert actuellement 38 missions politiques spéciales actives et 2 missions spéciales liquidées (outre les opérations de maintien de la paix). Toutefois,

⁶ Représentante de l'ONU aux Discussions internationales de Genève, UNITAD, Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et BINUH.

⁷ Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, UNITAD, UNOWAS, MANUL.

il n'y avait pas de solution unique si bien que, dans le cas des missions politiques spéciales, il a été fait preuve de discernement pour savoir si telle ou telle mission était suffisamment grande ou complexe pour bénéficier d'un poste d'appui. Les titulaires de ce type d'emplois étaient au service de la mission qui en assumait principalement les coûts, mais ils apportaient également un appui à d'autres missions qui n'avaient pas de crédits inscrits dans leur budget pour ces emplois. En outre, le Département du soutien opérationnel recherchait des postes d'appui pour soutenir les missions dont la charge de travail était importante dans les domaines fonctionnels.

51. Des informations concernant les départements chefs de file et l'appui fonctionnel et administratif fourni aux missions figurent à l'annexe II et au paragraphe 86 du rapport du Secrétaire général. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix est le département chef de file pour l'appui à 34 des 38 missions politiques spéciales. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, si la restructuration du pilier Paix et sécurité avait permis de regrouper les divisions régionales de l'ancien Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques, créant ainsi une structure politico-opérationnelle régionale intégrée, l'objectif de la réforme était de créer une structure et une approche plus efficaces et intégrées, sans que cela ait d'incidence sur les coûts. La charge de travail, consistant à parer à l'évolution et aux tendances politiques mondiales et à soutenir les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, n'avait pas changé, si bien que les besoins en ressources étaient restés largement les mêmes. En outre, comme l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/262 C, la réforme devrait être mise en œuvre sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis pour le pilier Paix et sécurité.

52. Le Comité consultatif rappelle qu'il compte que des informations synthétiques sur les emplois de temporaire dont les titulaires assument des fonctions de soutien au Siège continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget. Il considère également que les postes d'appui qui existent au Siège devraient faire l'objet d'un examen annuel qui permettrait d'ajuster les capacités en fonction de l'évolution du mandat des missions, afin que les ressources d'appui soient utilisées au mieux (voir A/75/7/Add.2, par. 48).

Ressources extrabudgétaires

53. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'on continue d'avoir recours à des ressources extrabudgétaires pour assurer les fonctions de soutien et faire face aux pics de travail liés aux missions de bons offices, à des situations de crise ou à d'autres activités afférentes aux mandats des missions politiques spéciales (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 42). Le montant des ressources devrait s'élever à 11,2 millions de dollars pour 2022, contre un montant estimatif de 21,1 millions de dollars en 2021. Les informations relatives à chaque mission figurent à l'annexe IV du rapport. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les prévisions concernant les ressources extrabudgétaires avaient été établies à partir des montants connus ou annoncés des contributions volontaires pour l'exercice à venir. Les réductions dans les estimations faites pour 2022 pourraient être dues à l'incertitude liée à la pandémie mondiale et aux pressions budgétaires qui s'exerçaient dans ce contexte sur certains donateurs, ou au fait que rien ne permettait de garantir que les fonds continueraient d'être disponibles. Toutefois, les missions politiques spéciales poursuivaient leurs efforts dans le but d'obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires permettant de compléter la mise en œuvre des mandats.

Système de recouvrement intégral des coûts applicable au transfert de biens entre opérations sur le terrain

54. Le Comité consultatif rappelle qu'il a estimé qu'il convenait d'évaluer la possibilité de mettre en place un système de recouvrement intégral des coûts applicable au transfert de biens entre missions ([A/75/7/Add.8](#), par. 28). Dans sa résolution [75/251](#), l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité, tendant à ce que celle-ci demande au Secrétaire général d'étudier cette possibilité dans son prochain rapport principal sur les missions politiques spéciales, en proposant un comparatif avec la pratique actuelle présentant notamment une analyse détaillée et les incidences financières (voir [A/75/633](#), par. 33).

55. Le Secrétaire général indique que, pour substituer à la pratique actuelle une méthode fondée sur le recouvrement intégral des coûts, il est proposé que la valeur nette comptable des biens immobilisés soit payée par la mission d'accueil à la mission d'origine. Comparé à la pratique actuelle, cela impliquerait d'inscrire le montant à payer au projet de budget de la mission d'accueil pour l'exercice au cours duquel la transaction doit avoir lieu, et de comptabiliser ce montant en recette dans le budget de la mission d'origine. Les frais de déplacement des biens resteraient à la charge de la mission d'accueil ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), par. 92). **Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général ne fournit pas, en ce qui concerne un système de recouvrement intégral des coûts applicable au transfert de biens entre missions, les informations et l'analyse détaillées demandées par l'Assemblée générale.**

56. Le Comité consultatif a demandé des informations sur la liquidation finale des actifs des missions récemment bouclées pour lesquelles les rapports sur la liquidation finale des actifs avaient été publiés (voir les tableaux 8 à 10 ci-dessous contenant les informations correspondantes pour la Mission des Nations Unies au Libéria, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire).

Tableau 8

Liquidation finale des actifs de la Mission des Nations Unies au Libéria au 30 juin 2018 (référence : [A/74/726](#))

(En milliers de dollars des États-Unis)

Groupe d'actifs	Valeur d'acquisition	Pourcentage	Valeur comptable nette
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 580,5	32,5	15 630,4
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	18 735,0	25,8	1 881,9
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	8 644,3	11,9	1 232,1
Actifs donnés au Gouvernement libérien	20 183,0	27,8	2 692,6
Actifs donnés à des organisations intergouvernementales ou à des organisations à but non lucratif	1 487,5	2,0	272,4
Total	72 630,3	100,0	21 709,4

Tableau 9
**Liquidation définitive des actifs de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti au 30 juin 2018 (référence : A/74/729)**
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Groupe d'actifs</i>	<i>Valeur d'acquisition</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur comptable nette</i>
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	102 919,8	68,2	29 107,7
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	17 523,5	11,6	1 422,3
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	23 572,2	15,6	3 055,5
Actifs donnés au Gouvernement haïtien	6 907,1	4,6	997,9
Total	150 922,6	100,0	34 583,4

Tableau 10
**Liquidation finale des actifs de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
au 30 juin 2017 (référence : A/73/707)**
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur comptable nette</i>
Groupe I : actifs transférés à d'autres missions de maintien de la paix ou entreposés temporairement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	23 542,5	20,4	10 932,8
Groupe II : actifs cédés dans la zone de la Mission			
Actifs vendus	29 688,9	25,7	7 693,0
Groupe III : actifs comptabilisés en pertes ou perdus	30 008,7	26,0	8 770,8
Actifs donnés au Gouvernement ivoirien	32 202,7	27,9	10 571,9
Total	115 442,8	100,0	37 968,5

57. Le Comité consultatif a demandé des précisions au sujet des incidences potentielles d'un système de recouvrement intégral des coûts sur les missions d'accueil. Il a été informé qu'en règle générale, les actifs des missions liquidées étaient arrivés, ou allaient rapidement arriver, au bout de leur durée de vie utile normale, et n'étaient donc pas dans un état optimal. Dans le cas où une mission d'accueil serait facturée, celle-ci serait tenue de prendre en compte le coût total d'acquisition des actifs et d'évaluer ce coût par rapport à la durée de vie utile restante et à la fonctionnalité attendue des biens, en le comparant au coût d'acquisition de nouveaux actifs. Les missions d'accueil seraient aussi tenues d'augmenter leur budget pour couvrir les coûts d'acquisition et les dépenses connexes.

58. Le Comité consultatif a également demandé des informations au sujet des incidences potentielles sur les résultats financiers de la fermeture des missions ayant un dispositif de recouvrement intégral des coûts. Il a été indiqué au Comité que, pour les missions en cours de liquidation, l'article 5.14 du Règlement financier s'appliquait et que le transfert de biens en vertu de l'article 5.14 b) se faisait à la valeur nette comptable et sans recouvrement des coûts. S'agissant de savoir si l'option consistant

à comptabiliser le transfert d'actifs sur la base du recouvrement intégral des coûts reflèterait plus fidèlement les résultats financiers des opérations de clôture, le Secrétariat a estimé que tel ne serait pas le cas, étant donné que la pratique actuelle consistant à comptabiliser le transfert d'actifs uniquement en reflétant la valeur des actifs était conforme à l'article 5.14 b) du Règlement financier, dans la mesure où les entités d'origine et les entités d'accueil étaient toutes deux financées au moyen de quotes-parts mises en recouvrement auprès des États Membres. Quant à savoir si l'option consistant à comptabiliser le transfert d'actifs sur la base du recouvrement intégral des coûts pourrait permettre de réduire le nombre de missions clôturées présentant un déficit de trésorerie, le Secrétariat a estimé que, compte tenu de la valeur nette comptable totale des actifs transférés des missions de maintien de la paix récemment clôturées aux missions politiques spéciales, le montant approximatif de 1,85 million de dollars n'aurait pas d'incidences significatives sur la trésorerie des missions clôturées. Si l'Assemblée générale souhaitait obtenir des informations plus détaillées, le Secrétariat pourrait étudier plus avant les comptes, déterminer le niveau des ressources nécessaires pour l'extraction des données (sachant que celles-ci ont été entrées dans un système d'enregistrement, Galileo, antérieur au système actuel, Umoja), et présenter le complément d'information pertinent lors de la partie principale de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée. Le Secrétariat suivra les orientations de l'Assemblée en la matière.

59. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de proposer un système de recouvrement intégral des coûts, assorti d'une analyse détaillée des actifs transférés entre toutes les missions au cours des dix dernières années, et d'y inclure une analyse coûts-avantages du transfert de ces actifs, que l'Assemblée examinera à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-seizième session, dans le contexte du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix.

60. En outre, le Comité consultatif a l'intention d'examiner les plans de cession des actifs dans le cadre du prochain examen qu'il fera des projets de budget des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales.

Services d'appui fournis par le Centre de services régional d'Entebbe, le Bureau d'appui commun de Koweït et d'autres entités

61. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Centre de services régional a prêté son concours à la MINUATS depuis la création de cette dernière en 2020 et qu'il a appuyé la fermeture et la liquidation du BINUGBIS et du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi en 2020 et 2021. En 2022, le Centre continuera d'appuyer neuf missions politiques spéciales basées en Afrique⁸. Le Secrétaire général y indique en outre qu'en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée, le Bureau d'appui commun de Koweït demeure un élément essentiel de la structure d'appui au Moyen-Orient et en Asie⁹ (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 46 à 55).

62. Le Comité consultatif a examiné au fil des ans la question des services d'appui fournis aux missions politiques spéciales par le Centre de services régional d'Entebbe et le Bureau d'appui commun de Koweït (voir A/75/7/Add.2, par. 54 et 55 ;

⁸ Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Groupe d'experts sur la Somalie, UNOWAS, MANUSOM, Commission mixte Cameroun-Nigéria, BRENAC, MANUL et MINUATS.

⁹ Le Bureau d'appui commun de Koweït fournit désormais également un appui au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, aux bureaux des Envoyé(e)s spéciaux(ales) du Secrétaire général pour le Yémen et la Syrie et à l'UNITAD.

[A/74/7/Add.1](#), par. 51 ; [A/73/498](#), par. 49 à 55). Le Comité rappelle qu'en application de la résolution 73/279 A de l'Assemblée générale, le Centre de services régional d'Entebbe avait élargi ses services à l'ensemble des missions politiques spéciales basées en Afrique en attendant qu'un dispositif de prestation de services centralisée soit approuvé et mis en place (voir également [A/74/7/Add.1](#), par. 15). **Le Comité consultatif réaffirme que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale. Il rappelle que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée générale, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée** (voir également [A/75/7/Add.2](#), par. 55 ; [A/74/7/Add.1](#), par. 51 ; [A/73/498](#), par. 54 et 55 ; [A/72/7/Add.10](#), par. 56 et 58 ; [A/71/595](#), par. 55).

Représentation équilibrée des genres et représentation géographique

63. Le rapport principal du Secrétaire général comporte une nouvelle annexe (annexe XVI) présentant une répartition par genre du personnel civil dans les missions politiques spéciales, d'où il ressort que les femmes représentaient 26 % de l'ensemble du personnel civil au 31 décembre 2020. Le Comité consultatif note, à la lecture de cette annexe, que les femmes représentent moins de 50 % du personnel de toutes les missions du groupe thématique III, y compris la MANUA et la MANUI, et de celui de 4 des 11 missions du groupe thématique I et de 5 des 15 missions du groupe thématique II. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les lieux d'affectation, les types d'emploi, les conditions de travail et de vie, et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée étaient autant de facteurs contribuant à une moindre présence de femmes dans les opérations sur le terrain. Le Comité a demandé et reçu des informations sur la répartition par genre du personnel de chaque groupe de classes, qui montrent qu'au 31 décembre 2020, les femmes occupaient 37 % des postes P-5 et des postes de classes supérieures, 43 % des postes de P-1 à P-4, 27 % des postes d'agent(e) du Service mobile, 24 % des postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 18 % des postes d'agent(e) local(e). **Le Comité consultatif compte que les informations relatives aux postes D-1 et D-2 et aux postes de secrétaire général(e) adjoint(e) ou de sous-secrétaire général(e) seront communiquées séparément dans la répartition par genre du personnel présentée dans les futurs projets de budget.**

64. Le Comité consultatif a également demandé et reçu des informations sur la représentation géographique du personnel civil travaillant dans les missions politiques spéciales, y compris le personnel recruté sur le plan international par nationalité, groupe régional et postes de direction. **Le Comité consultatif note que, contrairement aux informations sur le genre figurant dans les annexes I et XVI (voir [A/76/6 \(Sect.3\)/Add.1](#) et par. 65 du présent rapport), aucune information de ce type sur la représentation géographique n'est communiquée dans le rapport, et compte que des informations sur la question figureront dans les futurs projets de budget.**

65. Le Comité consultatif prend note, à la lecture des informations reçues, de la disparité qui existe entre groupes régionaux et du fait qu'un groupe régional est représenté dans quelque 50 % des postes de hauts fonctionnaires et affiche, comparativement, le nombre le plus élevé d'effectifs recrutés sur le plan international. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 75/253 A (sect. XVIII), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer l'équilibre entre les genres et la représentation géographique dans les missions politiques spéciales (voir [A/75/7/Add.2](#), par. 60). Il réaffirme que l'Assemblée devrait prier le Secrétaire général de prendre des mesures, notamment en recrutant de nouveaux fonctionnaires et en renforçant le cadre de

responsabilisation du personnel d'encadrement, pour améliorer la représentation géographique et l'équilibre entre les femmes et les hommes dans toutes les missions politiques spéciales, et de faire le point sur la question dans les futurs projets de budget, notamment sur la représentation géographique par nationalité. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022 (A/76/7, chap. I, par. 53 à 62), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur l'équilibre entre les genres et la représentation géographique qui, en tant que questions de politique générale, s'appliquent également aux missions politiques spéciales. Le Comité examinera plus avant de ces questions dans le cadre de l'examen qu'il fera du rapport annuel à venir.

Appui fourni par les pays hôtes

66. À l'annexe V de son rapport principal, le Secrétaire général communique des informations sur l'appui fourni à titre gracieux aux missions politiques spéciales par les pays hôtes, comme l'avait demandé le Comité consultatif dans son précédent rapport (A/71/595, par. 47). **Le Comité consultatif se félicite et prend note avec satisfaction des contributions apportées par les pays hôtes aux missions politiques spéciales (voir A/75/7/Add.2, par. 61).**

Questions diverses

Répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et enseignements tirés

67. Des informations sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les missions politiques spéciales sont fournies aux paragraphes 20 à 26 du rapport du Secrétaire général (voir également par. 12 du présent rapport). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé des enseignements que les missions avaient retenus en la matière. Premièrement, il a été unanimement reconnu que les environnements en ligne permettaient raisonnablement d'entretenir les liens existants mais posaient un défi s'agissant de nouer des relations avec de nouveaux homologues et d'élargir les réseaux. Deuxièmement, les réunions virtuelles pouvaient faciliter un dialogue plus inclusif et rassembler des groupes qui, en temps normal, ne se rencontreraient pas, du moins pas en présence d'un médiateur ou d'une médiatrice, mais elles risquaient également de faire des laissés-pour-compte parmi certains individus ou groupes à faible connectivité. Troisièmement, les réunions virtuelles, en tant que solution intermédiaire, pourraient parfois servir à maintenir la dynamique d'un mécanisme, face à un ralentissement de ses travaux ou en présence d'obstacles politiques, jusqu'à la tenue, en toute sécurité, de réunions physiques. Quatrièmement, en ce qui concerne la gestion du temps, la pandémie avait été l'occasion de repenser les modalités requises pour la tenue de réunions, telles que le présentiel, le virtuel ou autres formats, et d'utiliser de manière créative de nouveaux outils pour compléter et enrichir les pratiques existantes dans le contexte de la médiation. Le Comité consultatif a également été informé que l'utilisation de moyens virtuels et technologiques pourrait permettre d'accroître le nombre de femmes et d'autres groupes tels que les jeunes, les minorités et les personnes handicapées, présents dans les mécanismes, et d'y renforcer leur rôle.

Hypothèses budgétaires

68. Le Comité consultatif a constaté que la description des hypothèses budgétaires présentées pour deux missions opérant dans le même pays depuis le projet de budget-programme pour 2020 semblait contradictoire (voir A/75/7/Add.2, par. 62 ; A/74/7/Add.1, par. 52). Il constate que de telles contradictions subsistent (voir A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 111 ; A/76/6 (Sect. 3)/Add.4, par. 155). **Le Comité consultatif**

compte que les missions concernées affineront la formulation des hypothèses de façon à tenir compte avec davantage de cohérence de leur environnement opérationnel commun.

Structure et présentation

69. Le Comité consultatif a déjà pris note des efforts qui continuaient d'être faits au fil des ans pour améliorer la structure et la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales (voir [A/72/7/Add.10](#), par. 51 ; [A/70/7/Add.10](#), par. 46). Dans le projet de budget-programme pour 2022, le rapport principal du Secrétaire général inclut six nouvelles annexes comportant des informations plus synthétiques (sur les accords de partage des coûts ; les ressources liées aux vols spéciaux, les ressources liées aux communications et à l'informatique, et les ressources destinées à l'acquisition d'images satellites ; les services médicaux ; la répartition par genre) qui, pour la plupart, étaient communiquées en réponse aux demandes formulées par le Comité dans son précédent rapport ([A/75/7/Add.2](#) ; voir également par. 63 du présent rapport). Au cours de l'examen qu'il a fait des projets de budget des missions pour 2022, le Comité a noté que certaines des réponses données à ses demandes de renseignements étaient peu claires et insuffisantes, notamment plusieurs informations relatives à la MANUI et aux programmes de lutte antimines. **Tout en prenant acte des progrès accomplis en la matière, le Comité consultatif compte que les efforts se poursuivront pour améliorer encore la structure et la présentation des rapports sur le budget des missions politiques spéciales, par exemple en incluant dans une annexe au rapport (plutôt que dans le complément d'information) un organigramme assorti d'une indication claire des mouvements de personnel proposés, et pour améliorer la qualité des réponses fournies au Comité (voir également [A/72/7/Add.10](#), par. 51 ; [A/70/7/Add.10](#), par. 46).**

Évaluation de l'application du dispositif renforcé de délégation de pouvoirs

70. Le Comité consultatif rappelle que des informations devaient être communiquées dans le projet de budget-programme pour 2022 concernant l'auto-évaluation de l'application du dispositif renforcé de délégation de pouvoirs menée par les missions politiques spéciales dans le cadre de la réforme de la gestion (voir [A/75/7/Add.2](#), par. 58). Dans son rapport principal, le Secrétaire général indique qu'en raison de la pandémie de COVID-19, l'auto-évaluation n'a pas encore été achevée ([A/76/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#), annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'auto-évaluation avait déjà permis d'obtenir des informations préliminaires permettant de penser que la mise en œuvre du dispositif de délégation des pouvoirs s'était, pour l'heure, révélée fructueuse. En outre, une évaluation plus détaillée sera faite dans la prochaine présentation du budget, compte également tenu des autres mécanismes de gestion qui ont examiné la question de la délégation de pouvoirs (comme le Comité des clients des services de gestion). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations sur une évaluation plus détaillée de l'application de la délégation de pouvoirs menée par les missions politiques spéciales, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023.**

IV. Conclusion

71. Comme indiqué au paragraphe 8 du présent rapport, le montant total des ressources nécessaires pour les 38 missions politiques spéciales (tel qu'il est établi dans les additifs 2 à 6 au chapitre 3 du projet de budget-programme pour 2022) est compris dans le montant global demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2022. **Le Comité consultatif note donc que les recommandations qu'il a formulées dans des rapports distincts ([A/76/7/Add.2](#)**

à 6) au sujet des projets de budget pour 2022 des missions relevant des groupes thématiques I à III, de la MANUA et de la MANUI se traduiront par des ajustements du montant global demandé par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour 2022 [voir [A/76/6 \(Introduction\)](#)].
